



indemnité compensatrice de congés payés d'ancienneté

Par fresno, le 18/02/2012 à 08:16

Bonjour, je voudrais savoir comment de calcul l'indemnité compensatrice de congés payés d'ancienneté pour les saisonniers? je précise mon problème: pour toucher cette indemnité il faut avoir 10 ans d'ancienneté pour obtenir un jour d'ancienneté, 20ans=2jours, 30ans=3jours et 40ans=4jours. premier cas:j'ai une personne qui touche dans la saison 9600 euros et a un jour d'ancienneté (10ans d'ancienneté). Soit pour les congés payés elle touche 960 euros et pour l'indemnité compensatrice de congés payés d'ancienneté elle touche 96 euros. Ok pour ce premier cas. Deuxième cas:j'ai une autre personne qui touche dans la saison 10800 euros et a deux jours d'ancienneté(20ans d'ancienneté). Soit pour les congés payés elle touche 1080 euros et pour l'indemnité compensatrice de congés payés d'ancienneté elle ne touche que 135 euros. Pourquoi pas 216 euros alors qu'elle a deux ans d'ancienneté? L'employeur sait-il tromper dans la méthode de calcul? De mon côté j'aurais calculé $(1080 * 10\%) * 2$ soit 216 euros, Non? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement. Fresno